

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 15 octobre 2020

NIVEAU D'ALERTE : ORANGE

Vous trouverez ci-dessous les modifications aux directives qui auront lieu dans une école ou une garderie éducative lorsqu'une région ou la province est placée dans un niveau d'alerte orange. Ce document accompagne le document [Retour à l'école : Directives pour les districts scolaires et les écoles](#) ainsi que l'[Orientation pour les établissements de garderie éducative et les camps d'été](#).

Voyage entre les zones orange et jaune

Toute personne voyageant entre les zones orange et jaune doit pratiquer l'autosurveillance et porter un masque pendant 14 jours et doivent suivre les directives conformément à l'ordonnance obligatoire, comme s'ils étaient dans la phase orange. Ces obligations s'appliquent aux professionnels itinérants, aux enseignants suppléants, à tout le personnel scolaire et les élèves, et aux employés de garderies éducatives et aux enfants qui fréquentant des garderies éducatives et les garderies éducatives en milieu familial.

Cela ne s'applique qu'à la personne qui a voyagé et ne s'applique pas aux autres membres du même ménage. Il est recommandé que les membres du ménage pratiquent l'autosurveillance et qu'ils se font tester s'ils développent des symptômes de la COVID-19.

Garderies éducatives en milieu familial

Pour les enfants âgés de deux ans et plus dans les garderies éducatives en milieu familial, les masques sont uniquement nécessaires en tout temps dans les espaces communs et à l'extérieur, lorsqu'un enfant d'âge scolaire est présent. On peut faire exception à cette règle lorsque l'enfant mange ou pendant les périodes de silence ou de sieste. Les masques sont également requis lors des arrivées et départs des enfants.

Garderies éducatives

Utilisation des masques

- Les enfants dont les garderies éducatives fournissent le transport doivent porter un masque à tout moment lorsqu'ils sont dans le véhicule.
- Pour les enfants âgés de deux ans et plus, les masques sont obligatoires dans les zones communes.
- Pour les programmes parascolaires, le port du masque est obligatoire à tout moment, y compris dans le local du groupe, dans les espaces communs et à l'extérieur. On peut faire exception à cette règle lorsque l'enfant est assis à un bureau, travaillant en silence, mangeant ou jouant pendant les activités sportives.

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 15 octobre 2020

NIVEAU D'ALERTE : ORANGE

- Tous les enfants de plus de deux ans qui fréquentent une garderie éducative doivent apporter deux masques en tissu propres avec eux chaque jour.
- Pour tous les employés d'une garderie éducative, les masques sont requis à tout moment, sauf lorsqu'ils mangent **ou sont assis seul dans un bureau ou une salle fermée**. Cela inclut les moments où l'employé est à l'extérieur.

Dépistage

Un dépistage actif sera effectué pour tous les enfants entrant dans les installations. Le dépistage actif comprend un questionnaire et une vérification de la température.

Regroupements

Les changements de groupes ne sont pas du tout autorisés pendant un niveau orange.

Excursions de classe

Toutes les excursions sont annulées.

Écoles publiques

Utilisation des masques

- Tous les élèves de la maternelle à la 12e année doivent porter un masque dans un autobus scolaire, même lorsqu'ils sont assis avec un membre de leur ménage ou seuls.
- Pour les élèves de la 9e à la 12e année, les masques sont requis à tout moment, incluant en classe, sauf lorsqu'ils mangent **ou sont au jeu pendant les activités sportives et les cours d'éducation physique**. Ceci inclut les moments où les élèves sont à l'extérieur.
- Pour les élèves de la maternelle à la 8e année, les masques sont requis à tout moment, **sauf lorsqu'ils sont assis à un bureau et travaillent en silence, mangent ou sont au jeu pendant les activités sportives et les cours d'éducation physique**. Ceci inclut les moments où les élèves sont à l'extérieur.
- Pour tout le personnel scolaire, les masques sont requis à tout moment, sauf lorsqu'ils mangent **ou sont assis seul dans un bureau ou une salle de classe fermée**. Cela inclut les moments où le personnel scolaire est à l'extérieur.

Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 15 octobre 2020

NIVEAU D'ALERTE : ORANGE

Musique et éducation physique

- Les instruments à vent et le chant ne sont pas autorisés dans un niveau d'alerte orange.
- Les activités qui favorisent la distanciation physique, telles que le yoga, la danse et la marche modérée, sont recommandées. Il est aussi recommandé que le matériel partagé ne soit pas mis à disposition pour un usage commun.

Activités intra-muros, intra-scolaires, interscolaires et parascolaires

- Toutes les activités intra-muros, interscolaires et parascolaires, y compris SISTEMA, les sports scolaires, le théâtre, la musique et toute autre activité parascolaire sont suspendues.
- Toute personne ayant voyagé dans une zone orange est interdite de participer à toutes les activités intra-muros, interscolaires, parascolaires et autres activités scolaires pendant 14 jours.

Élèves et personnel scolaire vulnérable

Les élèves et le personnel scolaire qui sont immunodéprimés doivent communiquer avec leur médecin ou autre prestataire de soins de santé pour obtenir des conseils. Des plans d'apprentissage à distance seront mis en place. L'IWK a défini les personnes immunodéprimées comme étant des personnes qui :

- subissent actuellement un traitement de chimiothérapie ou en ont subi un au cours des six derniers mois
- sont traitées par radiothérapie
- ont reçu une greffe de moelle osseuse au cours de la dernière année ou une maladie du greffon contre l'hôte
- sont receveuses d'une transplantation d'organe solide
- ont la drépanocytose
- ont une rate qui ne fonctionne pas
- ont une cause génétique de dysfonctionnement immunitaire
- ont le VIH/sida
- prennent des médicaments immunosuppresseurs
- ont d'autres antécédents d'immunodépression, tels que définis par un médecin.